

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue de Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et Co, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. LAFITTE-BULLIER et Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 9 JANVIER 1869.

Bulletin politique.

La conférence se réunira aujourd'hui samedi, à quatre heures, au ministère des affaires étrangères. Elle se composera de M. le marquis de la Valette, pour la France; prince de Metternich, pour l'Autriche; comte de Stokelberg, pour la Russie; Djemil-Pacha pour la Turquie; lord Lyons, pour l'Angleterre; comte de Solms, pour la Prusse; chevalier Nigra, pour l'Italie.

M. Rougier, ministre de Grèce, s'élèvera pour son pays avec voix consultative.

La Nouvelle France libre occupe savoir que les propositions relatives au traité de Paris, concernant une délimitation en réponse à l'ultimatum turc. Cette déclaration devrait être acceptée par la Grèce et serait présentée à Constantinople. A la suite de ces formalités, la Porte retrouverait son ultimatum.

Cependant — et ce n'est pas sans inquiétude que nous le constatons — les nouvelles du Sud de la Russie ont un caractère très-belligère et l'on assure, d'après des informations sûres, que non seulement dans la Bessarabie, mais aussi dans toute la circonscription militaire d'Odessa, les troupes ont été ou seront mises sur le pied de guerre. On entasse de grands approvisionnements, et l'on se procure quantité de chevaux, notamment pour l'artillerie.

L'ordre matériel est rétabli en Espagne, nous dit le télégraphe. Pour combien de temps ?

En Italie, on ne signale aucun nouveau désordre sérieux. Cependant, une certaine agitation règne sur divers points.

J. REDOUX.

CHAMBRE CONSULTATIVE

des Arts et Manufactures de Roubaix.

Lettre à M. le Ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics.

Monsieur le ministre,

La Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix saisie avec empressement l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui, de vous féliciter sur les éminentes fonctions dont vous venez d'être revêtu par la confiance de Sa Majesté l'Empereur. Roubaix, vous le savez déjà, Monsieur le Ministre, est l'un des grands centres à nos actuels de l'Europe, il aura souvent besoin de recourir à votre bienveillance, qui, nous l'espérons, ne lui fera pas défaut.

Et ce n'est pas sans regret que nous avons, dès à présent, le devoir d'appeler toute votre sollicitude sur la situation présente de notre industrie. Les mémoires que nous avons eu l'honneur d'adresser à votre prédécesseur, en date du 14 décembre 1867 et du 14 mars 1868, lui ont fait connaître une position qui est loin d'être meilleure aujourd'hui. Et pourtant, nous avons vu heureuse-

ment les années écoulées auxquelles on attribuait la décadence. C'était, disait-on alors, la crise alimentaire et les craintes de famine.

La cause principale était donc alléguée et de toutes parts on n'entendait que plaintes et réclamations sur la déplorable industrie que le traité de commerce a créée sur notre cité. On en trouve une preuve nouvelle dans une pétition revêtue des signatures de 200 industriels et négociants de notre place, adressant à la Chambre consultative d'intervenir de nouveau près du Gouvernement, pour que le traité prenne fin avec son échéance, c'est-à-dire le 23 janvier 1869, et pour que des tarifs suffisamment protecteurs lui soient substitués.

L'examen attentif de ce rapport nous a fait ressortir que pour ainsi dire sans exception, les industriels et négociants de ce pays qui s'efforcent dans la lutte et qui font de suprêmes efforts pour que ses doléances soient entendues du Gouvernement.

Au surplus, voici les termes de ce document, avec la reproduction des signatures. (L'original restant d'ailleurs à votre disposition.)

A MM. LES MEMBRES DE LA CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE ROUBAIX.

« Les industriels et négociants de Roubaix sous-signés présentent la confiance de s'adresser à la Chambre consultative pour appeler son attention sur la situation déplorable de leur industrie.

« Il n'est pas dans leur pensée d'accuser leurs mandataires d'un défaut de vigilance. Ils reconnaissent, au contraire, qu'à toute époque, la Chambre consultative s'est tenue à la hauteur de sa mission; mais chaque jour anéantit un espoir de mieux, parce que les doléances de la cité se caractérisent de plus en plus.

« La situation nouvelle s'ouvre avec les années les plus affligeantes. Les affaires ont cessé d'être prospères, le chômage est devenu général, les affaires qui recouvrent les mois d'octobre et de novembre, les affaires de Paris, ce qui de leur nature, considérées, découragent. Non-seulement ils ne peuvent obtenir leurs commissions ordinaires, mais ils ont vu la preuve que d'autres ont pu se procurer, que l'État a eu le privilège, pour les articles similaires aux leurs.

« Les fabricants anglais, on ne peut le reconnaître, ont aujourd'hui l'expérience du marché français; ils comprennent les besoins de la consommation française, et savent y approprier leur fabrication.

« Les sous-signés, par une pénible expérience, ont appris que leur sort ne sera pas meilleur que les Anglais, les articles de laines de haute nouveauté, puisque leurs concurrents vendent à meilleur marché les mêmes articles, quoiqu'ils aient une consommation mille fois plus importante.

« Aux Anglais donc les grandes quantités.

« Aux industriels de Roubaix, la

production des tissus de nouveauté, de consommation toujours restreinte.

« Et ce qui aggrave singulièrement la situation, c'est que, aux quelques fabricants qui suffisaient à la production de ce genre, sont venus s'adjoindre les nombreux et importants industriels qui, vis-à-vis d'une concurrence impossible, abandonnent ou restreignent considérablement la production des tissus courants. De là, dans l'article fantaisie lui-même, un encombrement inévitable, qui amène des sacrifices décevants et paralyse les efforts des plus résolus.

« Les sous-signés proclament donc hautement que l'industrie est dans une position alarmante et qu'elle menacée de s'épuiser dans une lutte inégale.

« Ils savent que la Chambre consultative a déclaré plusieurs fois au Gouvernement combien le traité de commerce est ruineux pour l'industrie roubaissienne. Ils viennent aujourd'hui supplier d'insister avec une nouvelle énergie pour que les tarifs de douane soient modifiés sensiblement à l'expiration de ce même traité.

Suivent 200 signatures.

Nous venons de dire avec les pétitionnaires que les fabricants s'épuisent dans la lutte qu'ils ont entreprise. On n'en sera pas étonné, lorsqu'on saura qu'après avoir créé des usines considérables, pour essayer de disputer notre propre marché aux étrangers, nous en sommes arrivés à ne pouvoir les alimenter que partiellement. Beaucoup de métiers sont au repos et on sait que si, pour des raisons que nous avons exposées longuement dans notre mémoire du 14 mars dernier, le travail restreint est quelquefois préféré au chômage complet, il n'est pas moins certain qu'il est très-délicieux et que c'est toujours ainsi que les manufacturiers s'en vont à la recherche de la vie.

Telle est, Monsieur le Ministre, la situation qui est faite à l'industrie roubaissienne.

On nous objectera peut-être qu'il y a encore aujourd'hui au milieu de nous des fabricants qui prospèrent; on nous citera même dix ou douze maisons qui font leurs affaires convenablement. Cela est exact et on ne saurait s'étonner de cette exception lorsqu'on connaît qu'ici plus de 200 industriels sont constamment à la recherche des articles nouveaux et spéciaux.

Mais le succès de quelques-uns, succès qui ne dure ordinairement que pendant une ou deux saisons, n'inflme pas ce que nous avons dit des difficultés qui incombent à la généralité.

Dans notre rapport du 14 mars 1868, nous constatons que si le chiffre des importations en tissus mélangés de laine a été pour 1867 le même que pour les moyennes de années précédentes, il n'en était pas moins vrai que les quantités importées avaient doublé. La baisse survenue dans le prix de la marchandise, jointe aux atténuations de valeur dans les déclarations, avait amené ce résultat; mais aujourd'hui nous constatons avec peine que ces importations prennent de nouvelles propor-

tions, quoique les prix de ces articles n'aient pas varié.

Voici ce que nous relevons dans les Annales du commerce :

Importations des tissus mélangés de laine.

Dix premiers mois	1866	1867	1868
	2.970.000	29.834.000	22.627.000
Années antérieures	23.129.000	27.712.000	27.712.000
	proportionnel aux dix mois pour 1868		

Nous ne parlons ici que de la valeur déclarée en douane, mais si on veut savoir ce que vaut réellement la marchandise lorsqu'elle se trouve rendue à Paris, on y ajoutera :

- 1° Le droit perçu à l'entrée. En tout, un tiers à ajouter aux chiffres ci-dessus.
- 2° L'atténuation moyenne de la déARATION.

Ce qui fera environ 42 millions pour 1868.

Examinons maintenant les exportations des étoffes mélangées, pour les mêmes périodes de temps :

Dix premiers mois	1866	1867	1868
	85.244.000	68.399.000	48.941.000
Années antérieures	97.655.000	90.978.000	59.929.000
	proportionnel aux dix mois		

Ces deux tableaux comparatifs indiquent une situation qui s'aggrave chaque jour davantage; nous voyons que les importations des tissus mélangés de laine ont augmenté de 37 pour cent sur celles de 1867 et que les exportations de 1868 ont diminué de 35 pour cent sur ce les de 1867.

C'est donc double préjudice. Nous devons toutefois faire remarquer que nous n'entendons nullement appliquer à Roubaix la totalité des exportations ci-dessus, puisque sa part contributive est de peine de 20 0/0; ce qui a été dit de contraire à la tribune du Corps législatif, reposait sur une erreur manifeste.

Mais pour ce qui est des importations, nous disons avec certitude que la presque totalité des tissus importés sont en laines aux prix les plus élevés, ce qui est contraire à la tribune du Corps législatif, reposait sur une erreur manifeste.

Du reste on sait aujourd'hui que si nous fabriquons avec plus de goût que les Anglais, les articles de nouveauté, dont la valeur n'est souvent qu'une question secondaire, cette aptitude ne sert de rien pour les articles courants et de grande consommation; c'est là que le prix est toujours le facteur essentiel. Pour ce qui nous concerne, nous ne pouvons que nous en tenir à ce que nous avons indiqué dans notre rapport du 14 mars dernier et c'est ce qui explique pourquoi Roubaix a plus particulièrement souffert de l'application du Traité que les autres centres manufacturiers.

Que les fabricants anglais aient de leurs avantages naturels, cela se conçoit, mais ils ont un second moyen dont ils abusent : c'est de décourager nos industriels par des prix exceptionnels et intentionnellement bas, lorsqu'il s'agit du marché français et des tissus destinés à nos usages; on veut détourner pour

régner ensuite, c'est là une conséquence de mauvais aloi.

Nous vous devons aussi, M. le Ministre, l'explication d'un fait qui s'est produit au mois de mai, dans la discussion qui a eu lieu au Corps législatif. On a prétendu que la population de notre ville s'était accrue dans de grandes proportions depuis le Traité et que cela était dû au moins en apparence à un accroissement de la ville sur ce point si basé :

Nul doute aujourd'hui qu'aussitôt après la publication du Traité, Roubaix s'est vu placé entre deux alternatives :

- La première — Abandonner une ville qui était des plus périlleuses pour qui l'aurait eue.
- La seconde — Constater des sommes considérables à la création d'importantes manufactures munies d'outillages nouveaux. Notons toutefois que plusieurs fabricants avaient déjà commencé cette transformation avant cette époque.

C'est ce dernier parti qui fut adopté sans même recourir au prêt des 40 millions que le gouvernement des tribunaux ailleurs; on comprend donc que la concentration de tant d'usines nouvelles et la substitution plus générale du tissage mécanique au tissage à la main, devaient amener à Roubaix une nombreuse population ouvrière, plus que dans les campagnes ou en Belgique. De là, l'augmentation dont on s'est prévalu pour faire croire à une prospérité qui n'existait nullement.

Au risque de nous répéter, nous rappellerons encore que plus de 80 millions ont été consacrés à réaliser ce développement auquel M. le Ministre d'Etat a plus insisté, lorsque dans une séance du Corps législatif, il disait :

« En 1864, que s'est-il passé dans cette cité de Roubaix? Il faut « le dire à l'éternel honneur de « l'industrie roubaissienne, le courage, l'énergie étaient revenus, « l'outillage ancien avait été abandonné, l'outillage nouveau avait « été adopté; des constructions « importantes avaient été faites, « des sommes considérables avaient « été dépensées; enfin, les industriels « avaient mesuré l'horizon avec la « résolution qui convient aux glo- « rieuses traditions de cette grande « cité, etc., etc. »

M. Foubert, ministre d'Etat, rendait ainsi justice à l'effort d'initiative de nos industriels qui, disons-le bien haut, en sont émus et reconnaissants; mais il ne s'occupait pas de nous dire l'effort que pour reconstruire et transformer la cité, nous avons dû faire, et ce qui nous a coûté, et ce que nous avons dû faire pour nous relever de la décadence à laquelle nous étions parvenus.

Cela est si évident, dans sa séance du 22 septembre dernier, le Conseil général du Nord, impressionné lui-même de voir l'industrie roubaissienne dans une position si difficile, a appelé l'attention du gouvernement sur l'insuffisance des droits protecteurs actuels.

Il serait superflu, M. le Ministre, d'aller plus loin et nous nous résignons en disant :